



Excès de vitesse de + 66 km/h & refus d'obtempérer

Par **Arno7**, le **06/11/2013 à 18:38**

Bonjour,

Arno, 26 ans, aucun antécédents judiciaire.

Il y a quelques jours, en roulais sur une nationale en Mayenne, une voiture de gendarmerie déboule derrière moi avec le gyro et de le 2 tons. Je mets mon clignotant pour la laisser passer. Lorsque la voiture arrive à ma hauteur, l'agent me fait signe de m'arrêter. Pris de panique et n'ayant pas mes papiers, je fais demi-tour, sème facilement la kangoo des gendarmes et je rentre chez moi.

Quelques heures plus tard, la gendarmerie débarque. Pris de nouveau de panique je n'ouvre pas. 1 heure après leur passage, je les appelle pour me rendre, je suis convoqué le lendemain.

Lorsque j'arrive à la gendarmerie, l'agent m'informe que j'ai été contrôlé aux jumelles à 165 km/h (retenu 156 km/h) pour 90 (route nationale). A ce moment là, je suis extrêmement surpris de la vitesse annoncée car pour moi, il s'agissait de 110-120 km/h maxi. Etant donné que je me suis enfui, je n'ai pas pu observer la vitesse indiquée sur les jumelles. Je fais ma déposition, et ne voulant pas aggraver la situation, je reconnais les faits, excès de vitesse + refus d'obtempérer.

Mon permis est actuellement au mains des gendarmes.

Je risque 8 points, et n'ayant que 6 point actuellement (quelques petit excès de vitesse de - 20 km/h), je vais donc faire un stage pour récupérer 4 points. Cela va m'éviter de perdre mon

permis pour défaut de point.

Quelles sanctions je risque ? Annulation ou suspension ? et pour quelle durée ?
Dois je prendre un avocat, pour tenter contredire la vitesse de 156 km/h ?
Dois je reconnaître tout les faits et jouer sur le fait que je suis revenu de mon plein gré ?

J'ai besoin de mon permis, car etant commercial, c'est mon outil de travail.

Merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **06/11/2013** à **19:28**

Bonjour,
Compte tenu du nombre de délits accumulés, le recours à un avocat me paraît une excellente idée.
Si possible prenez-en un présent sur les lieux qui pourra ainsi contredire la vitesse observée et retenue.

Par **Tisuisse**, le **07/11/2013** à **07:50**

Bonjour,

1ère observation : on ne prends jamais une voiture sans avoir, sur soi, tous les documents administratifs indispensables (permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance). C'est la base de tout.

2e observation : le refus d'obtempérer est un délit, donc la suspension de permis, qui risque d'être lourde, est non aménageable. Vous ne pourrez pas obtenir de permis blanc pour besoin professionnel (sanction plancher). Il vous restera, au besoin, la voiturette sans permis.

3e observation : les sanctions que vous risquez sont indiquées sur les 2 post-it correspondants : excès de vitesse, refus d'obtempérer. Reportez-vous à ces dossiers.

4e observation : oui, un avocat spécialisé va vous permettre de limiter la casse.

Par **kataga**, le **10/11/2013** à **03:14**

Bonjour,
Un avocat ne pourra pas faire grand chose dans ce cas

Par **Tisuisse**, le **10/11/2013** à **08:23**

Si : limiter la casse, c'est tout.

Par **kataga**, le **10/11/2013** à **13:55**

Non parce que les faits sont pratiquement incontestables

Par **amajuris**, le **10/11/2013** à **14:13**

bjr,

difficile de dire pour vous défendre que vous êtes revenu de plein gré après vous êtes enfui et avoir refusé d'ouvrir votre porte au gendarme.

et je crains que l'argument de dire que vous avez besoin du permis pour votre travail, serait à mon avis une circonstance aggravante.

cdt